



Revue de presse

Sud Ouest & Charente Libre

Vendredi 27 février 2015

Lundi 02 mars 2015

Mardi 03 mars 2015

S.O. 02/03/15

Jean Gombert enterré jeudi

L'ancien maire de Javezac, Jean Gombert, décédé vendredi des suites d'une longue maladie, sera enterré jeudi. La cérémonie religieuse aura lieu à 14 h 30 à l'église Saint-Léger de Cognac. Il sera ensuite inhumé dans la plus stricte intimité au cimetière de Saint-Laurent de Cognac.

La face cachée de l'iceberg

BOURG-CHARENTE L'association des copropriétaires s'inquiète du rachat du château de Cressé et pointe une gestion financière nébuleuse

SOPHIE CARBONNEL
sophie.carbonnel@orange.fr

L'annonce de la vente des biens du groupe Sigma au groupe Orpea, dans nos colonnes mercredi dernier, n'a étonné personne. Le Château de Cressé de Bourg-Charente et son domaine de Bréville, abriteront la résidence Charles d'Orléans à Cognac, devraient entrer dans le giron de l'entreprise privée à compter du 1^{er} avril. Déjà, la posture ambiguë de Bréville a été vécue de ses occupants, redressés dans leur totalité à Cressé et à Charles-d'Orléans.

Le rumeur circule de puis longtemps. C'est pourquoi l'association des copropriétaires du château de Cressé s'est étonnée de l'article, elle qui a engagé un bras de fer avec le groupe Sigma depuis déjà plusieurs mois. En avril 2014, déjà, nous entendions que Sigma avait été placé en procédure de sauvegarde, tandis que Jacques Pochet, président de l'association, nous écrivait inquiet pour l'avenir du château. Et c'est finalement à Bréville ?

Un million d'euros de travaux
Ces quinze ans, Jacques Pochet estime qu'il les a fondés. Un architecte, son médecin qui ferme titre

avec l'impossibilité de vendre son bien. Pour preuve, il n'hésite pas à ressortir les vieux dossiers au nom des 30 copropriétaires du château. En 2007, les 50 chambres de la maison de retraite, dont 64 lits classés en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), ont été vendues à des particuliers via un grand promoteur, Jean-Patrice Billiet. Sigma en avait donc scrupuleusement exploité et se retrouvait dans l'obligation de verser un loyer aux propriétaires pour toute chambre occupée.

Exemple, pour une chambre double achetés 107 000 euros, le loyer mensuel s'élève à 708 euros. Autant, c'est évident huit millions d'euros qui ont été investis dans les chambres à prix chers Jacques Pochet. Les rumeurs de paiements de loyers mois ont commencé à alerter les propriétaires. « Mais Sigma n'a jamais dit qu'il y avait un million d'euros de travaux, c'est sûr, estime Jacques Pochet. La dérogation avec une vignette de les pronos n'a jamais été terminée. Ces



Une réunion est prévue entre l'association des copropriétaires et les représentants du groupe Sigma au château de Cressé le 12 mars. REPORTAGE DE SOPHIE CARBONNEL

chambres ont été vendues mais perçoivent le loyer. »

La mort du promoteur

Jean-Arthur, PDG de Sigma, s'est retrouvé devant ces accusations. Les travaux d'entretien auraient dû être faits par le promoteur, Jean-Patrice Billiet. Mais ce dernier s'est tué dans un accident de voiture à Bréville en 2013. Son entreprise a été placée en liquidation. Depuis, le rachat par Orpea, l'association a pour de voir passer l'annuaire financier avant l'assemblée. Du côté du Conseil général, la réponse est claire, il n'est

impossible de déplacer des lits. Il y a déjà des questions de l'association de Cressé.

Les propriétaires se disent prêts à mettre la main à la poche pour continuer des négociations, même si Jean-Arthur des litiges à réviser. Il faut qu'il n'ait pu être pensé à une transaction pour le site. C'est aussi une solution.

Une éventualité qui pourra être proposée le 12 mars prochain. Une réunion est prévue entre l'association des copropriétaires et les représentants du groupe Sigma au château de Cressé.

Un local pour mieux travailler et écouter

SANTÉ AU TRAVAIL Fort de son succès, le Cidvat veut une adresse pour entreposer les dossiers et recevoir les victimes professionnelles

SOPHIE CARBONNEL
s.carbonnel@judest.fr

Il était un peu des «hors-la-loi». Un comble pour les membres du Collectif interprofessionnel pour la défense des victimes de l'amiante et du travail (Cidvat) qui n'a d'existence que pour remporter des batailles juridiques. Après deux ans de vie, le collectif va organiser sa première assemblée générale mercredi. «C'est bon, on se remet dans les clous», s'amuse Jean-Luc Meunier, membre du bureau.

Au regard de l'action du Cidvat depuis sa création en 2013, le défi est vite posé. En deux ans, ce sont une quarantaine de dossiers qui sont passés entre les mains des bénévoles. Des appels à l'aide auxquels la présidente, Anne-Marie Sauvres, et toute son équipe ont répondu. Celle qui est aujourd'hui un symbole de combat livré face aux multinationales comme Verallia, compte bien poursuivre son activité.

À Pétricit

Car le Cidvat prend doucement une autre dimension. Victime de son succès, l'association a besoin de se professionnaliser. «Depuis le début, les dossiers sont conservés au domicile des membres du bureau. Il n'y a pas d'endroit dédié», reconnaît Jean-Luc Meunier. La seule permanence du mois, tous les premiers mairédis, dans la salle Jean-Tardif à Châteaubernard, semble aujourd'hui insuffisante. «Les gens venaient directement sonner chez Anne-Marie Sauvres, lui passer des coups de fil à n'importe quelle heure de la journée. Trouver un local devient une nécessité.» De plus, la salle Jean-Tardif



L'ancien bureau avec Jean-Luc Meunier, Chantal Monteau, Jean-Claude Ouvrard et Anne-Marie Sauvres. Seule Chantal Monteau ne se représente pas. PHOTO: NICOLAS HENRI VÉRAU

n'est pas le lieu idéal pour aborder le lourd sujet des victimes de maladies professionnelles en toute sérénité.

Toutes les maladies

Le Cidvat lance donc un appel et espère qu'il sera entendu par la mairie de Châteaubernard. «Nous voulons louer. Si la municipalité nous prête un local gratuitement, nous ne demandons plus la subvention annuelle de 250 euros», négocie Jean-Luc Meunier.

Car aujourd'hui, le Cidvat a les moyens financiers de se professionnaliser. «Les finances sont plus que saines, reconnaît la présidente. Il y a les subventions bien sûr, mais surtout des dons. Ils proviennent des personnes qui gagnent leur procès. La cotisation est de 21 euros par an. Parfois les personnes nous donnent 30 euros. Nous ne courrons pas

après l'argent. Mais ce geste est une forme de reconnaissance.» Grâce à ce bilan financier positif, le Cidvat va pouvoir s'équiper d'un ordinateur.

Parmi ces bonnes nouvelles bientôt annoncées à l'assemblée générale, le collectif veut faire entendre un autre message. «Notre association est à destination de toutes les maladies professionnelles. Elle n'est pas réservée qu'aux ouvriers de Saint-Gobain», rappelle Anne-Marie Sauvres. Pourtant, qu'elle le veuille ou non, son combat reste intimement lié à l'usine verrière. Mais le Cidvat peut défendre les ouvriers d'autres secteurs comme la tonnerrie ou les déchets chimiques. Sur la quarantaine de dossiers reçus en deux ans, 95 % provenaient de travailleurs de Saint-Gobain-Verallia.

Assemblée générale mercredi à 16 heures, salle Jean-Tardif à Châteaubernard

S.O. 0210315

CHERVES-RICHEMONT

Ces nombreux chantiers

Aujourd'hui débute le chantier du giratoire de l'épave, prévu pour durer au moins trois mois. Celui des ponts de Boussac, sur l'Antenne, sera concomitant et durera deux mois de plus. La route vers Richemont, RD 85, sera totalement fermée dès aujourd'hui.

Le chantier du parking de la rue Jean Monnet (40 places gratuites), à proximité de l'église Saint-Vivien et de la Poste, est commencé depuis le 12 janvier. Il va se prolonger encore quelques semaines. Son utilisation ne sera possible cependant qu'une fois l'engazonnement réussi, autrement dit à la fin du printemps. L'église Saint-Vivien qui est d'ailleurs fermée depuis le début de l'année pour au moins 18 mois. La restauration, estimée à 640 000 euros, va concerner la toiture, les murs, mais

aussi la rénovation du retable ou encore le changement de la moquette chaulante. Un chantier d'envergure qui redonnera solidité et lustre à cet édifice classé des XIX^e siècles.

L'espace culturel en travaux

Le chantier de l'espace culturel et d'animations est officiellement ouvert par la municipalité de l'Ampéopole. Le terrain a une surface de 32 548 mètres carrés. Le bâtiment lui-même s'étendra sur 1 250 mètres carrés, avec une hauteur maximale de 12 mètres. Déjà, le piquetage des voies d'accès est installé. La sortie de la route des Pins, en face de celle du moulin de l'Inézier sera aménagée en conséquence. Dans un autre registre, un terrain va permettre la construction d'un lotissement au lieu-dit Les Gâtines, toujours à proximité à n-



Le parking de la rue Jean-Monnet prend forme. **PARMI**

médiante de la RD 731. Trente-cinq parcelles sont prévues, allant de 530 à 1 250 mètres carrés. À la suite du lotissement de Tropsec, c'est donc une zone résidentielle, qui va se développer dans les mois et années à venir. **Philippe Bartheau**

LOUZAC-SANT-ANDRÉ

Le point sur les eaux polluées au conseil

Le Conseil municipal, réuni le 29 février, a évoqué la pollution du Ribélot. Un technicien du laboratoire départemental est venu faire des prélèvements en quatre points différents à des fins d'analyse afin d'obtenir des résultats indiscutables. Ceux-ci permettront de déterminer la réalité de la pollution et surtout son éventuelle origine. En fonction, la meilleure solution sera recherchée en collaboration avec les riverains et les communes voisines. Jean-Luc Stre, adjoint, indique par ailleurs que le réseau d'assainissement collectif a été, quant à lui, victime d'un déversement frauduleux d'eaux usées.

Désengagement de l'état

Lors du conseil municipal, le schéma de mutualisation a été expliqué aux élus par Dominique Segalen, directeur général des services de la Communauté de communes (CdC) de Grand Cognac et son assistant, Étienne Godier. À la question « qu'est-ce que cela va apporter aux communes », Dominique Segalen a répondu : « Rien ». Sauf concernant les éventuelles économies sur des conseils juridiques que la CdC dispensera gratuitement à l'égard des communes tout en recherchant des financements adaptés. À partir du 1^{er} juillet, l'état arrêtera sa prestation



Le maire, Lilian Jousson, avec Dominique Segalen et Étienne Godier. Photo C. B.

aux communes avec un désengagement total concernant le droit des sols. La CdC estime que les communes n'ont pas à supporter ce désengagement et va donc apporter ce service gratuitement aux communes. Droit des sols, recherche de financements et conseils juridiques, seule la rédaction des pièces administratives sera facturée au prorata du temps passé. Les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité pour ce nouveau service.

Le maire, Lilian Jousson, a ensuite abordé le vote des comptes 2014 concernant le Centre communal d'action social qui termine l'année avec un excédent de fonctionnement de

835,62 €. Concernant les comptes du Service public d'assainissement non collectif (SPANC), l'année se termine avec un excédent de fonctionnement de 2 409,50 €. S'ensuit le dossier concernant l'assainissement collectif pour lequel l'excédent de fonctionnement est de 17 779,83 €, tandis que le compte investissement se solde avec un résultat négatif de 7 021,61 €. Lilian Jousson propose de reconduire l'abonnement à Charente eau assistance technique pour un montant de 47,30 €. Le service est appréciable notamment pour remplir les dossiers de demandes de subventions, etc.

Colette-Christiane Bouré

Les Eurochestreries ont fait « un pas de géant »

SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN Durant trois jours, la fédération internationale a tenu son congrès. En Charente-Maritime, le festival se déroulera du 2 au 14 août

Le langage de la musique est universel. C'est ce qu'a prouvé, dès vendredi, la cinquantaine de participants venus assister au congrès de la Fédération internationale des Eurochestreries.

Durant trois jours, accueillis par l'association Eurochestreries Charente-Maritime, ils se sont installés dans la salle polyvalente de Saint-Germain-de-Lusignan. Ils venaient du Brésil, du Canada, de Chine, d'Écosse, d'Espagne, d'Estonie, de Finlande, de Pologne, de Russie et de diverses régions de France. Le point commun de ces congressistes ? Ils sont compositeurs, musiciens, chefs d'orchestre, professeurs de musique, responsables d'orchestres, présidents d'associations musicales ou organisateurs de festivals et ils sont profondément impliqués dans le mouvement des festivals internationaux des orchestres de jeunes, les Eurochestreries. Elles ont fêté leur 25^e anniversaire l'an dernier.

Festival démocratique

Dans le cadre du congrès, Eva Mylle, pianiste de 15 ans venue de Picardie, a joué vendredi soir dans l'église Saint-Gervais. « Le concert était exceptionnel. J'avais 12 ans quand j'ai commencé l'aventure des Eurochestreries. J'aime cet aspect international. C'est le festival le plus démocratique que je connaisse. »

Elle accompagnait notamment le violoniste Niko Managazze, soliste d'un orchestre espagnol, professeur de violon, le jeune musicien gardait le souvenir de son premier contact avec les Eurochestreries. C'était en 2010. « Nous avons voyagé dix jours dans toute la Slovaquie avec chaque jour un concert. C'est une expérience inoubliable. » Il reste marqué par les concerts de clôture où toutes les formations jouent après avoir travaillé de concert avec les chefs d'or-



Durant trois jours, les congressistes, dont Angel-Luis Pérez-Garrido, ont évoqué les nombreux projets des Eurochestreries. PHOTOMIX

« Les Eurochestreries ont pris une dimension formidable. Plus de 300 000 spectateurs ont assisté à plus de 1 800 concerts »

chestreries invités sur différentes partitions.

Symphonies d'orchestres

L'un des congressistes, Angel-Luis Pérez-Garrido, chef d'orchestre et l'un des vice-présidents de la Fédération, notait samedi matin l'im-

portance des Eurochestreries. « Pour moi, c'est un grand miracle avec l'essor de la musique, une philosophie de la jeunesse, les différentes cultures. Les Eurochestreries ont pris une dimension formidable. Plus de 300 000 spectateurs ont assisté à plus de 1 800 concerts, et le futur est important », précisait le musicien avant la deuxième journée du congrès. Il songeait déjà à la suite des débats.

Après une première journée dense, le reste du congrès était la promesse d'échanges particulièrement riches. C'est peut-être la réflexion du président de la Fédération, Claude Révolte, qui résume

le mieux les avancées grâce à ce rendez-vous : « Nous avons fait un pas de géant. » Entre les projets internationaux avec les universités et lycées, les commandes aux compositeurs, les prochains festivals, partenariats et tournées en 2015, dont les dates sont déjà établies, au Mexique, au Brésil, au Canada, en France... le programme est dense.

En Charente-Maritime, le festival se déroulera du 2 au 14 août. Quatre orchestres symphoniques, un orchestre à cordes, un chœur et quatre orchestres de musique de chambre sont pressentis. **Colette MacIntos**

Les handicapés de Charente changent de président

Gilles Lavillenie, le père du perchiste Renaud, a été élu, samedi, à la tête de l'association des handicapés physiques de Charente.



Gilles Lavillenie succède à Bernard Pique.

Photo Jacques Deschamps

Ses fils sont capables de sauter des montagnes, lui va devoir les déplacer. Gilles Lavillenie, 60 ans, père des deux perchistes Renaud et Valentin, vient d'être élu, samedi, président de l'association des handicapés physiques de Charente (AHPC). Il succède à Bernard Pique, qui présidait l'association depuis 29 ans.

«Je démissionne de mes fonctions pour raisons de santé», expliquait le sortant, 79 ans, grand invalide de guerre, devant l'assemblée réunie dans la salle des fêtes de Châteaubernard.

Gilles Lavillenie, ancien serrurier, déclaré inapte au travail manuel, pour cause de «syndrome thoraco-brachial handicapant», était déjà président de l'association sportive des paralysés et amputés de la Charente (ASPAC).

«L'AHPC est complémentaire. Elle est plus axée sur le social, tandis que l'ASPAC est sportive.» À l'AHPC, «nos efforts consistent à faire sortir de chez eux les personnes handicapées et leur montrer leurs droits en matière d'accessibilité». Le nouveau président fait évidemment allusion aux installations publiques ou privées destinées à recevoir du public. Occasion de rappeler pour l'ancien et le nouveau président que «l'application de la loi sur l'accessibilité prévue pour 2015, est en fait reportée. Elle est bâfoyée dans son principe.» Et de citer, parmi de nombreux exemples en Charente, la rue Aristide-Briand, à Cognac, ou la mairie de Châteaufauf, dont l'accessibilité pour les personnes en fauteuil, est pour le moins «discutable».

Gilles Lavillenie sait qu'être prési-

dent de l'AHPC n'est pas de tout repos. Son rôle, au-delà de la direction de l'association, c'est aussi de représenter les handicapés physiques dans de nombreux organismes et commissions en Charente: maison départementale des personnes handicapées (MDPH), organisme d'insertion professionnelle «Océ Prométhée 16 Cap emploi», direction départementale des territoires (DDT). C'est aussi lui, qui approuve la conformité des établissements recevant du public avec les normes en vigueur.

Une charge lourde qui ne va pas empêcher le quinquagénaire de s'envoler pour Prague jeudi prochain. Ses deux fils, Renaud et Valentin, participent aux championnats d'Europe d'athlétisme.

Jacques DESCHAMPS

e.l. 02103/15.

Elles & ils

Francis Faumero



est départé. Le président de la 890^e section des médaillés militaires de Cognac (photo) archivé n'a pas trouvé de successeur. Après dix ans de présidence, il a tenu sa dernière assemblée générale samedi. «Personne ne s'est manifesté pour prendre la succession», regrette-t-il. Créée en janvier 1924, la 890^e section doit se doter d'un nouveau bureau pour perdurer. Elle lance un appel à candidatures pour trouver un président, un trésorier, un secrétaire et un porte-drapeau. «Nous allons tenir une assemblée générale extraordinaire au mois de mai. Soit ces gens se manifestent, soit on délibère sur une fusion avec la section de Jarnac.» Encore faut-il que cette dernière - qui compte une quarantaine de membres contre plus d'une centaine pour Cognac - accepte. Si cette solution n'est pas retenue, ce sera la dissolution.

PRÉCISION

Les obsèques de Jean Gombert à Cognac. La cérémonie religieuse pour les obsèques de Jean Gombert aura lieu à l'église Saint-Léger de Cognac ce jeudi 5 mars à 14h30 et non à l'église de Jarnac, comme écrit par erreur dans notre édition de samedi. Jean Gombert sera ensuite inhumé dans le plus stricte respect au cimetière de Saint-Laurent de Cognac.

JENNESSE ET FAMILLE

La huitième lettre d'information d'Info 16 diffusée. Le bureau d'information jeunesse point info-famille de Cognac fait savoir que sa huitième lettre d'information, et l'insert «Comme famille», est diffusée. Réalisée en partenariat avec le programme de réussite éducative de la Ville et la maison parents-enfants de l'Asarc (Association socioculturelle de la région de Cognac), elle met l'accent sur les différents modes de garde pour les enfants dans le Cognacais. Cette lettre est disponible dans les locaux d'Info 16 et consultable sur le site internet www.info16cognac.fr.

OUVERTURE LE 2 MARS



Constructeur
d'abris
de garages
d'auvents

Ouvert les samedis
matinée à vendredi
de 14h30 à 18h30

Claude BOUR
www.maisonclaudobour.fr **doizon**

4E bd de Jarnac - COGNAC

e.L. 02/03/15.

LEUZAC-SAINTE-ANDRÉ

Eau et mutualisation au programme des élus



Étienne Jouasot, Dominique Segalen et Étienne Godier (de gauche à droite). Les deux derniers, de Grand-Cognac, sont venus expliquer le schéma de mutualisation. Photo C. L.

Le conseil municipal a accueilli Dominique Segalen, directeur général des services de Grand-Cognac, accompagné par son assistant Étienne Godier. Ils sont venus expliquer aux élus de Leuzac-Sainte-André le schéma de mutualisation. Projet lié à la nouvelle réforme territoriale dont la mise en place est une obligation légale (avant la fin de l'année), mais qui doit être validé par les conseils municipaux concernés. Le but est de mutualiser des services afin de diminuer ou d'éviter certaines dépenses des communes, pour compenser le désengagement de l'État.

Trois axes ont été définis: les recherches de subventions, un service de conseil juridique et les marchés publics. Les services de recherche de subventions et le conseil juridique, déjà existants mais pas encore régularisés, seront à titre gracieux. Celui des marchés publics sera facturé aux communes à hauteur du coût réel de la réduction des pièces administratives et de la mise en œuvre. «Qu'est-ce que cela va apporter aux communes?», a demandé un élu. «Rien», a répondu Dominique Segalen, avec toutefois un bémol concernant les écono-

mies éventuelles sur des conseils juridiques. Après débat et discussion, les conseillers ont voté à l'unanimité pour ce nouveau service.

Le maire, Étienne Jouasot, a abordé ensuite le vote des comptes 2014. Le CCAS termine l'année avec un excédent de fonctionnement de 893,62 €. Pour le service public d'assainissement non collectif, l'année se termine avec un excédent de fonctionnement de 2 409,50 €. Pour l'assainissement collectif, l'excédent de fonctionnement est de 17 779,83 € tandis que le compte investissement se solde avec un résultat négatif de 7 121,61 €.

La pollution du Ribélet a été évoquée. Un technicien du laboratoire départemental est venu faire des prélèvements en quatre points différents aux fins d'analyse pour obtenir des résultats indiscutables. Ils permettront de déterminer la réalité de la pollution et surtout son éventuelle origine. En fonction de ces résultats, la meilleure solution sera recherchée en collaboration avec les riverains et les communes voisines. Jean-Luc Sira, adjoint, a indiqué par ailleurs que le réseau d'assainissement collectif a été quant à lui victime d'un déversement frauduleux d'eaux usées.

e.l. 02103/15

Division 4

Poule C		Rapport	
Sa. 21 - Tabe-Vida	48	13
Cherbourg	48	13
Amboise	48	13
18 m. 4. St-Brieux	48	13
20 m. 14 m. 6. ASK	48	13
21 m. 14 m. 10. Entree	48	13
24 m. 14 m. 15. Rouille	48	13

Division 5

Poule D		Rapport	
Liers (D) - Verelle (B)	0	4
Cherbourg - 1. Poulx (B)	50	3
21 m. 14 m. 2. Verelle (B)	40	3
24 m. 14 m. 3. Verelle (B)	40	3
21 m. 14 m. 4. Verelle (B)	40	3
21 m. 14 m. 5. Verelle (B)	40	3
21 m. 14 m. 6. Verelle (B)	40	3
21 m. 14 m. 7. Verelle (B)	40	3
21 m. 14 m. 8. Verelle (B)	40	3
21 m. 14 m. 9. Verelle (B)	40	3
21 m. 14 m. 10. Verelle (B)	40	3
21 m. 14 m. 11. Verelle (B)	40	3
21 m. 14 m. 12. Verelle (B)	40	3
21 m. 14 m. 13. Verelle (B)	40	3
21 m. 14 m. 14. Verelle (B)	40	3
21 m. 14 m. 15. Verelle (B)	40	3

U16/1418 3ème Division

Poule D		Rapport	
Soyles - La Brézelle (B)	48	13
1. Miroc	48	13
2. Châteauneuf	48	13
3. Miroc	48	13
4. Miroc	48	13
5. Miroc	48	13
6. Miroc	48	13
7. Miroc	48	13
8. Miroc	48	13
9. Miroc	48	13
10. Miroc	48	13
11. Miroc	48	13
12. Miroc	48	13
13. Miroc	48	13
14. Miroc	48	13
15. Miroc	48	13
16. Miroc	48	13
17. Miroc	48	13
18. Miroc	48	13
19. Miroc	48	13
20. Miroc	48	13
21. Miroc	48	13
22. Miroc	48	13
23. Miroc	48	13
24. Miroc	48	13
25. Miroc	48	13
26. Miroc	48	13
27. Miroc	48	13
28. Miroc	48	13
29. Miroc	48	13
30. Miroc	48	13

U15 2ème Division

Poule A		Rapport	
Heilly (B) - Monthireux	0	4
1. Sables	14	3
2. Monthireux	14	3
3. Monthireux	14	3
4. Monthireux	14	3
5. Monthireux	14	3
6. Monthireux	14	3
7. Monthireux	14	3
8. Monthireux	14	3
9. Monthireux	14	3
10. Monthireux	14	3
11. Monthireux	14	3
12. Monthireux	14	3
13. Monthireux	14	3
14. Monthireux	14	3
15. Monthireux	14	3
16. Monthireux	14	3
17. Monthireux	14	3
18. Monthireux	14	3
19. Monthireux	14	3
20. Monthireux	14	3
21. Monthireux	14	3
22. Monthireux	14	3
23. Monthireux	14	3
24. Monthireux	14	3
25. Monthireux	14	3
26. Monthireux	14	3
27. Monthireux	14	3
28. Monthireux	14	3
29. Monthireux	14	3
30. Monthireux	14	3

e.l. 02103/15

**JAVREZAC (16) - COGNAC (16) - ANGOULÊME (16)
BORDEAUX (33)**

Nadine, son épouse ;
Blanchine et Amaud,
Carole et Gil,
Pierre-Jacques et Audrey,
ses enfants ;
Achif, Victor, Octave, Clémentine, ses petits-enfants ;
les familles GAUCHEZ, BIENES, VEAUX, POLIGERAY, GOMBERT,
parents et amis
ont le plaisir de vous faire part du rappel à Dieu de

Jean GOMBERT,
maître de Javrezac de 1977 à 2014,
conseiller général de Charente.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 5 mars 2015, à 14 h 30, en l'église
Saint-Léger de Cognac, suivie de l'inhumation au cimetière de Javrezac.
Fleurs naturelles blanches uniquement.

PF0 Cognac, 23, rue d'Angoulême, tél. 05.45.62.00.36

Hôpitaux: des coupes en vue

La publication des nouveaux tarifs des hôpitaux, prévue le 1^{er} mars, a été repoussée tandis que sont dévoilées les principales pistes du ministère pour parvenir à trois milliards d'économies.

Conséquences de l'introduction de la tarification à l'activité (T2A) en 2005, les tarifs hospitaliers - habituellement fixés au 1^{er} mars par le gouvernement - définissent le montant des remboursements par l'Assurance maladie aux établissements hospitaliers pour les 2.300 actes de soins répertoriés, selon leur type et leur degré de sévérité. C'est donc une importante part du budget des hôpitaux et cliniques qui se décide sous l'égide de la ministre de la Santé Marisol Touraine. Mais l'arrêté se fait désirer. Les hôpitaux continuent de fonctionner normalement, mais les nouveaux tarifs s'appliqueront de manière rétroactive après leur publication. «Le ministre a annoncé qu'elle souhaitait se donner un peu de temps», selon le responsable de la communication de la Fédération hospitalière de France (hôpitaux publics), Emmanuel Goddat, qui prévient un retard de «deux à trois semaines».

Trois milliards d'économies

Volonté de compenser, de s'adapter aux revendications de chacun ou de répondre aux injonctions européennes? Dans le public comme dans le privé, on s'interroge. Depuis plusieurs semaines, hôpitaux et cliniques fourbissent leurs armes respectives pour éviter des baisses de tarifs trop pénalisantes, dans le contexte de restrictions des dépenses de santé.

Pour la FHF, de deux choses l'une: soit le ministère opte pour une rigueur plus stricte que prévue pour répondre aux injonctions de la Commission européenne, qui demande à la France de réduire son



Dans un contexte budgétaire contraint, le secteur sanitaire peut devoir se lever, les dépenses de personnel représentant près de 70% du budget des établissements de santé.

Photo: AFP

déficit public à 4% du PIB en 2016 (au lieu de 4,1% programmés); soit «le gouvernement a pris conscience d'un certain nombre de difficultés que traverse actuellement l'hôpital public», fait valoir E. Goddat, en référence notamment à la surcharge des équipes médicales face à l'épidémie de grippe, plus virulente que d'habitude. Mais aussi aux emprunts techniques contractés par certains établissements, victimes dans le même temps de l'envolée du franc suisse sur lequel étaient indexés certains emprunts.

Après de multiples alertes de la FHF, le gouvernement a porté mardi à 400 millions d'euros, contre 100 auparavant, le fonds de soutien créé pour aider les hôpitaux à éponger leurs dettes.

Outre ces tarifs, le ministère préparait des coupes douloureuses dans le budget des hôpitaux: le gouvernement a écarté son plan d'économies de 3 milliards d'euros pour les hôpitaux d'ici à 2017, la maîtrise de la masse salariale devant notamment rapporter à elle seule 860 millions d'euros, selon le quotidien en ligne *Challenge*. «Le ministère de la Santé table sur une maîtrise de la masse salariale de l'ordre de 860 millions soit l'équivalent de 22.000 postes et 2% des effectifs de la fonction publique hospitalière», affirme le quotidien dans un article publié mercredi soir, s'appuyant sur un «document du ministère».

Par ailleurs, «la mutualisation des achats des hôpitaux et l'obtention de meilleurs tarifs auprès des four-

nisseurs doivent dégager 1,2 milliard, et des rapprochements entre hôpitaux voisins quelque 660 millions d'euros». Le développement de la chirurgie ambulatoire qui permet une sortie de l'hôpital le jour de l'intervention, «doit générer 400 millions d'euros et une réduction des durées d'hospitalisations 600 millions».

Contacté, le ministère de la Santé a précisé que «les économies doivent s'entendre non pas comme une réduction des dépenses mais comme une évolution maîtrisée de l'augmentation des dépenses». Les efforts ne vont donc pas forcément se traduire par des coupes budgétaires ou des réductions de personnels, mais par un frein à la hausse des dépenses de santé.